



Réf. Farde e-Assemblées : 2476669

N° OJ : 13

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/03/2023

Objet : Modèles de convention de concession de sépulture.

Le Conseil Communal,

Vu les articles 117 et 135 de la nouvelle loi communale ;

Vu les articles 8 et 10 de l'ordonnance du 29 novembre 2018 "Ordonnance sur les funérailles et sépultures" ;

Vu le Règlement sur les inhumations et les incinérations adopté par le Conseil Communal en date du 4/11/1974 ;

Considérant que la Ville de Bruxelles octroie des concessions de sépulture pleine terre, caveau, galerie et colombarium pour une durée de 15 ans ou 50 ans dans les 4 cimetières communaux ;

Considérant dès lors qu'une convention de concession doit être signée avec le concessionnaire fixant les avantages réciproques et les obligations,

Après relecture et avis favorable du service juridique,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Approuver les modèles de convention de concession de sépulture.

Article 2 : Approuver la délégation en faveur du Collège des Bourgmestre et Echevins s'agissant de l'octroi et du renouvellement des concessions.

Annexes :

[Modèle de convention concession 15 ans FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Modèle de convention concession 50 ans FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Modèle de convention concession colombarium 15 ans FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Modèle de convention concession colombarium 50 ans FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Modèle de convention caveau FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Convention renouvellement FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)